

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_127_BC_13
*Approbation du plan de financement
définitif pour l'opération
"renouvellement du réseau d'eau
potable des rues Gérard Philippe et
Ernst Zermelo sur la commune de Le
Port".*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI -
M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Vanessa MIRANVILLE

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 octobre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/11/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
- M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 127 BC 13 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF POUR L'OPÉRATION "RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DES RUES GÉRARD PHILIPPE ET ERNST ZERMELO SUR LA COMMUNE DE LE PORT".

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Eau Potable, le Territoire de l'Ouest a souhaité engager des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable desservant les rues Gérard Philippe et Ernst Zermelo situées dans la commune de Le Port.

Ces travaux vont permettre le renouvellement d'un réseau installé en 1983, qui se trouve sur un secteur dont le débit de fuite est estimé à 17 m³/h. Il s'agira donc pour le Territoire de l'Ouest de renouveler un réseau âgé de 42 ans. Les travaux seront exécutés sur les voiries publiques sous gestion communale.

Il s'agit de :

- Renouveler le patrimoine avec le repositionnement des coffrets de comptage en limite parcellaire. L'accès aux équipements sera ainsi facilité ;
- Lutter contre les fuites sur réseaux et branchements observées sur cette zone (17 m³/h) et ainsi préserver la ressource et améliorer le rendement de réseau.

Description technique du projet :

Les travaux consistent à :

- L'exécution de fouilles en tranchée sur 282 ml ;
- La pose de 282 ml de canalisation Fonte eau potable sur un linéaire de 282 ml ;
- Le renouvellement de 18 branchements avec la pose de nouveaux coffrets de comptage, sous le domaine public et en limite parcellaire ;
- L'installation d'une vidange au point bas du réseau ;
- L'installation d'une ventouse triple fonction au point haut du réseau ;
- Les travaux de réfection de la chaussée par la pose d'enrobé.

Planning et délais prévisionnels

Le planning est le suivant :

	Planning prévisionnel
Démarrage des travaux	Août 2025
Date prévisionnelle d'achèvement des travaux	Octobre 25

Coût prévisionnel global

Le coût prévisionnel de ces travaux d'eau potable est de : **145 231,34 € HT.**

Plan de financement

Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Participation Office de l'Eau			Reste à charge du Territoire de l'Ouest (€ HT)
	Montant des dépenses éligibles (€ HT)	Taux de participation	Montant de la subvention (€ HT)	
145 231,34 €	141 000,00 €	60%	84 600,00 €	60 631,34 €

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni le 23 septembre 2025 a émis un avis favorable et a notifié, par courrier, l'attribution d'une subvention à hauteur de 84 600 € HT au Territoire de l'Ouest, dont 14 100 € correspondant à la contribution du Département.

Conformément aux règles d'attribution des subventions du financeur, il convient de délibérer afin de valider le plan de financement en vue d'un conventionnement.

Le taux de subvention est de 60 % des dépenses éligibles, représentant 58 % du montant total des travaux engagés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/10/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 09/10/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le plan de financement définitif de l'opération « Renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Le Port »;

- S'ENGAGER à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

- AUTORISER le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
 Le Président de séance
 Emmanuel SERAPHIN
 Président